Courrier Éleveurs

Juillet 2020







Dans ce numéro:

- ASSELCO, AFAC, ANCCO
- Projet Rhodococcose
- L'Asthme équin
- Fédération des Propriétaires du Galop
- Au-Delà Des Pistes
- Chronique juridique
- Enquête du Conseil des Chevaux de Normandie
- Calendrier des courses de Groupe

257, avenue Le Jour se Lève 92655 Boulogne Cedex Tél.: 01 47 61 06 09 - Fax: 01 47 61 04 74 info@federationdeseleveursdugalop.fr

www.federationdeseleveursdugalop.fr







Édito de Loïc Malivet



À VOUS TOUS, MERCI!

Le 16 mars 2020 est une date qui restera à jamais gravée dans nos mémoires : on nous annonçait le confinement pour des raisons sanitaires de la totalité de notre territoire national, mesure applicable dès le lendemain.

Cela a signifié pour beaucoup l'arrêt ou le ralentissement de l'activité économique avec les conséquences, parfois à long terme, que nous pouvons tous imaginer et déplorer.

Notre secteur n'a pas été épargné par cette crise de la COVID-19. Dès le 17 mars les hippodromes cessaient d'accueillir des courses, la question de la continuité de l'entraînement se posait, et la poursuite de la saison de monte était incertaine. Ce dernier point était crucial car, sans saison de monte, nous risquions non seulement de mettre en péril une partie de l'élevage français, mais aussi, à brève échéance et pour quelques saisons, de voir réduits à peau de chagrin les effectifs des chevaux français à l'entrainement et en course. La bataille fut ardue mais nos arguments, notre conviction et la rigueur du protocole sanitaire proposé ont eu raison de nos Ministères de tutelle et la saison de monte n'a pas connu d'interruption. Annoncer cela aux éleveurs fut pour tous ceux qui ont œuvré dans ce dossier un grand soulagement. Je veux ici saluer le remarquable travail de notre commission étalonniers menée par Julian Ince et de notre vétérinaire conseil Guillaume Fortier. Dans le même temps les équipes de France Galop travaillaient à une réorganisation du programme des courses en prévision du jour où les hippodromes pourraient à nouveau accueillir des chevaux, à huis clos et dans le respect d'un protocole sanitaire exigeant.

Pendant les deux mois et demi qui se sont écoulés depuis le début du confinement à aujourd'hui, à l'aube de la réouverture des champs de course au public (nous l'appelons de nos vœux), tous les intervenants, élus, salariés, acteurs des courses n'avons eu de cesse de préserver notre, votre activité, dans l'unité et la concertation. Avec fierté je vous dis, à tous, BRAVO et MERCI!

Merci aux éleveurs et leurs salariés qui ont assuré poulinages et monte malgré les contraintes sanitaires, aux vétérinaires qui les ont épaulés, merci aux propriétaires qui ont gardé leurs chevaux, souvent à l'entraînement, parfois au repos, merci au entraîneurs et leur personnel qui ont également appliqué des consignes strictes pour pourvoir assurer leur métier, merci aux Présidents d'hippodromes pour la mise en place d'un protocole indispensable à la reprise des courses à huis clos, merci aux professionnels et en tout premier lieu aux jockeys d'avoir respecté à la lettre ledit protocole, merci aux parieurs qui nous restent fidèles, merci aux équipes de France Galop, du PMU et de nos associations socioprofessionnelles pour leur engagement.

Nous avons été unis dans cette crise, cela a fait notre force! Gardons pour l'avenir ce bel esprit qui nous fait avancer, ensemble.

> Loïc Malivet, Président

Courrier Éleveurs

Calendrier

• 20 juillet

Vente d'été Arqana à Deauville

• 26 août

Show Lumet, Ecuries de la Ridaudière

• 5 septembre

Chaser Day à Paray Le Monial

• 10 septembre

Grand Show de l'Anglo-Arabe à La Teste de Buch

• 23 septembre

Grand National de l'Obstacle organisé par l'ANCCO à Argentan

Du 24 au26 septembre

Vente de sélection Arqana à Deauville

• 1er octobre

Vente de pur-sang arabe Arqana à Saint-Cloud

• 3 octobre

Vente de l'Arc Arqana à Saint-Cloud

Du 19 au23 octobre

Vente Arqana et Osarus à Deauville

• 21 octobre

7º Equirencontres "spécial galopeurs", site Arqana à Deauville

ASSELCO

Le Conseil des Équidés des Pays de Loire, au sein duquel l'ASSELCO est partie prenante et force de proposition, vient d'élaborer un Plan Stratégique de Développement de la Filière Équine des Pays de Loire.

Ce plan a pour objet de pouvoir, au même titre que les différentes productions animales, bénéficier du PCAE, Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises, qui distribue dans le cadre d'un financement commun Europe - État - Région 185 millions € repartis sur les cinq prochaines années.

Il nous apparaît primordial que notre filière et en particulier l'élevage équin ne soit pas laissé pour compte, comme trop souvent par manque de visibilité, dans ce programme de distribution de subventions publiques.

Nos arguments étaient nombreux et solides, pour convaincre les élus de la Région, mais aussi les représentants des Chambres d'Agriculture départementales. La région PDL est en effet 2e au rang national de production équine, avec une orientation courses marquée : elle représente 1/4 de l'effectif national AQPS et Trotteurs, ainsi que 18 % de l'effectif Pur-Sang, et peut se targuer de plus de 4000 emplois directs.

Notre activité s'exerce sur plus de 70 000 Ha à l'échelle régionale, d'où une véritable mise en valeur des espaces naturels fragiles, des paysages bocagers et le maintien du maillage territorial humain. Nous sommes premiers de la classe pour la valorisation et l'exploitation des prairies permanentes, (faibles quantités d'entrants chimiques et de pesticides, préservation des haies, amendements verts), et pouvons affirmer que l'activité d'élevage de la filière équine répond efficacement aux problématiques du contexte environnemental et du bien-être animal actuelles.

Cependant, tout n'est pas rose, loin s'en faut. Notre parc d'outils de production est particulièrement vieillissant (bâtiments d'élevage, matériel) et l'accès aux aides est difficile, du fait de la fragilité économique des exploitations. Les jeunes professionnels de la filière, dans leurs projets d'installation, sont singulièrement défavorisés au niveau régional : le nombre d'installations équines aidées représente moins d' 1% des installations en production animale, alors que le nombre de porteurs de projets équins représente 17 % des projets globaux.

Nos arguments mesurés et chiffrés à l'aune du Conseil des Équidés ont fait mouche, et notre demande d'un soutien aux investissements pour la filière ligérienne, d'un montant de 3 millions € pour 5 ans, a été reçue favorablement.

Cette réserve de subventions pour notre filière permettrait à une trentaine de dossiers chaque année de recevoir chacun en moyenne 20 000 €, nous attendons à présent la confirmation du PCAE avant de crier victoire.

Il reste important à souligner que 80 % de l'enveloppe globale est destinée au financement de la modernisation, ou construction, des bâtiments d'élevage. Cependant, des dossiers d'amélioration de la bio-sécurité (marcheurs, stockage des fourrages et litières, alimentation en eau, barres d'échographie, systèmes de surveillance et détection des poulinages, etc) ou de bien-être animal (clôtures sécurisées, abris extérieurs, sols stabilisés...) peuvent également bénéficier de ces aides.

Pour conclure, je ne peux que vous inciter à visiter le site Internet de vos chambres d'agriculture où les dossiers du PCAE sont disponibles à la consultation et au téléchargement : **www.chambres-agriculture.fr**

> Pierric Rouxel Président



Editeur : Fédération des Eleveurs du Galop • **Directeur de la publication :** Loïc Malivet • **Rédaction :** Fédération des Eleveurs du Galop • **Mise en page :** Camille Renaudin • **Impression :** Routage et Messageries de France - 94523 Rungis cedex - Tel : 01 56 30 14 28





BIENTÔT LA FIN DU HUIT CLOS?

À la suite de la fermeture des hippodromes en zone rouge, France Galop toujours agile en ces temps inhabituels, a remodelé son programme en déployant ses courses parisiennes sur plusieurs de nos

sites régionaux. Forte de ses nombreux champs de courses, la France a préservé l'essentiel, nos plus belles courses auront bien lieu et Equidia ou Equidia Racing nous permettront de les suivre en direct.

Il faut vraiment souligner l'exceptionnel soutien de nos sponsors étrangers, le Qatar, Sheikh Mansoor Festival, Shadwell, Abu Dhabi Sport Council, mais également français comme le Club Hippos et l'hippodrome de Toulouse.

La notoriété de notre élevage français, la rigueur et la qualité de notre programme de courses avec ses magnifiques champs de courses ont su les attirer et conserver leur soutien en cette période particulière, c'est là, le fer de lance de notre réussite française. Les éleveurs et propriétaires leur sont sincèrement reconnaissants.

Ce mois de Mai sera aussi marqué par l'annonce de l'ACA de limiter les transferts d'embryons à partir des naissances 2022.

RÈGLE:

A partir des naissances 2022, un seul produit issu de transfert embryonnaire par jument et par an sera inscriptible au stud-book français du cheval arabe.

Conformément à la décision prise par le CA de l'Aca du 20 novembre 2019 et après réflexion avec le SIRE, un vote a eu lieu. La majorité absolue des membres du CA et de la commission du stud-book s'est prononcée en faveur de cette limitation à un produit.

La déclaration de transfert se fera à partir de 2021 à titre onéreux au profit de l'Aca. Les produits surnuméraires seront inscriptibles au registre du DSA dans lequel aucune limitation n'est fixée.

Dans le souci d'une transparence totale vis-à-vis des éleveurs, Stéphane Chazel, Président de l'Aca a souhaité que la chronologie de la décision annoncée ce mardi 12 mai soit consultable par tous.

Tous les documents officiels sont disponibles sur le site de l'ACA : https://www.acafrance.org/FR/reproduction/transfert_dembryon.asp

Dans le but de protéger la diversité de la race du pursang arabe, de renforcer la richesse de nos élevages, d'agir pour le bien-être animal, l'AFAC soutient cette décision de l'ACA.

Notre objectif est d'apporter notre soutien à l'Aca afin d'obtenir la généralisation internationale de cette règle.





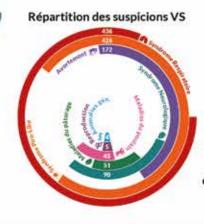
SURVEILLANCE SANITAIRE RESPE-BILAN 2019

suspicions cliniques Vétérinaires Sentinelles

dans le cadre des protocoles RESPE)

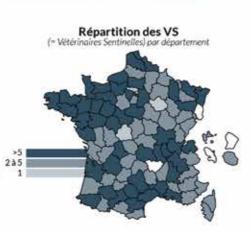
de prise en charge des analyses des maladies suivies par le RESPE.

soumis à condition



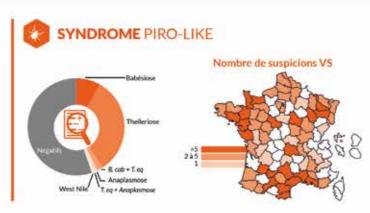
Vétérinaires Sentinelles au 31.12.2019

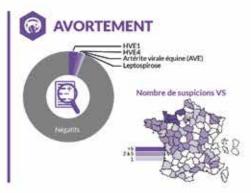
par rapport à l'année précédente

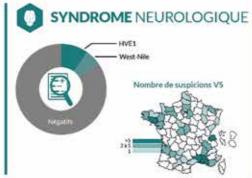


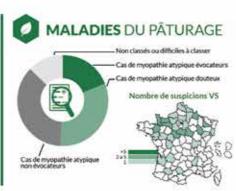
chevaux malades 30 304 chevaux exposés aux maladies

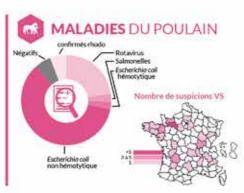
SYNDROME RESPIRATOIRE Nombre de suspicions VS

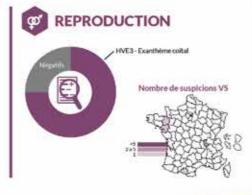


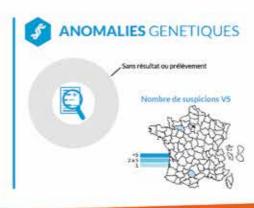












Le National de l'Obstacle vous donne rendez-vous à Argentan

/// Les organisateurs du National de l'Obstacle n'ont pas baissé les bras face au Covid, même s'ils ont dû s'adapter aux circonstances particulières pour ce cru 2020! Le fameux concours normand, qui a distingué de nombreuses stars des hippodromes comme l'Autonomie, Le Prezien, Geluroni, se tiendra le mercredi 23 septembre, sur l'hippodrome d'Argentan, avec deux catégories de chevaux : les Foals et les Deux ans.

Céline Gualde, la présidente de l'association organisatrice, l'ANCCO (Association Normande du Cheval de Course d'Obstacle), explique :

Nous voulions absolument maintenir le concours, car les éleveurs ont plus que jamais besoin de se retrouver sur des événements à la fois professionnels et festifs, et d'avoir l'opportunité de commercialiser leurs produits. Le choix de le déplacer du Haras du Pin à Argentan s'est fait pour des raisons de simplicité d'organisation, au cas où nous devrions, par exemple, appliquer un protocole sanitaire particulier lié au Covid.

Les journées étant bien plus courtes fin septembre qu'en juillet, date habituelle de notre concours, nous avons dû supprimer pour cette année la catégorie des yearlings. Les foals pourront venir sans leur mère s'ils sont sevrés. Pour le reste, l'organisation globale de la journée reste la même, avec possibilité pour les éleveurs d'arriver la veille sans surcout."

Rappelons que le National de l'Obstacle est le seul concours de modèle et allures ouvert aux concurrents venus de toute la France, et ce quel que soit leur studbook de naissance. Pour mémoire, l'an passé, Harry Blue, le premier anglo-arabe participant, a été sacré Champion Suprême des Deux ans Osarus, à la grande joie de ses éleveurs Didier et Laure Giethlen.

L'ANCCO tient à remercier Jacques Frappat, le président de la société des courses d'Argentan, pour son accueil, mais aussi tous ses partenaires qui restent fidèles au poste, au premier rang desquels notre sponsortitre Dynavena mais aussi la Région Normandie.", ajoute Céline Gualde

La Fédération des Eleveurs soutien également le National de l'Obstacle, avec son traditionnel apéritif, offert à tous, mercredi à la mi-journée.

A SAVOIR:

- 7 La "nouvelle star" des entraîneurs, Gabriel Leenders, sera le juge d'honneur de cette édition.
- 7 Le Champion Suprême des foals remportera une saillie de NIRVANA DU BERLAIS, offerte par Hubert Mauillon, son dauphin une saillie de NIGHT WISH offerte par le Haras de Montaigu.
- 7 Le Champion Suprême des Deux ans remportera une saillie de GEMIX offerte par Gemini Stud et Michel Haski, son dauphin une saillie de **BANDE** offerte par le Haras de la Haie Neuve
- 7 Le mardi 22, une soirée d'information conviviale se déroulera sur l'hippodrome d'Argentan. Elle sera ouverte à tous les participants et le président Loïc Malivet interviendra pour faire le point sur les retombées du Covid sur la filière et répondre aux questions des éleveurs.
- 7 Les bulletins d'inscription sont à télécharger sur Facebook, page Le National de L'Obstacle, ou sur le site internet: http://national-de-lobstacle.fr/



Point sur le projet Rhodococcose

//// La rhodococcose est une maladie respiratoire bactérienne du jeune poulain bien connue des éleveurs car les conséquences sanitaires, économiques et zootechniques de cette maladie sont nombreuses et néfastes. En l'absence de vaccin et face à l'accroissement des sites d'élevage dont les sols sont contaminés (ce qui est lié à l'augmentation des flux de chevaux et de leur densité sur certains sites et centres de reproduction pour des besoins commerciaux), les associations représentatives de la filière (dont la Fédération des Eleveurs du Galop) ont souhaité sensibiliser sur l'urgence d'apporter des réponses concrètes pour le terrain.

La Saisine de l'ANSES (référence 2017-SA-0046) a permis d'établir un état des lieux des connaissances sur cette maladie complexe. Souhaitant aller plus loin et proposer des solutions concrètes aux éleveurs, Romain Paillot (coauteur de la Saisine, responsable de la recherche en santé équine pour LABÉO, Normandie Equine Vallée Campus de Saint Contest) et Camille Vercken (fondatrice d'Equiways, société d'expertise et de conseils pour les éleveurs en matière de biosécurité) se sont associés pour évaluer un protocole de conseils destiné aux éleveurs. L'ambition du projet était simple : associer analyses de sols (protocole LA-BÉO) et audit de fonctionnement de l'élevage (flux d'animaux, gestion des effectifs, désinfection, pratiques agronomiques telles que chaulage, réensemencement, etc.) pour proposer à chaque élevage un arsenal de mesures ciblées et adaptées à la réalité économique de l'entreprise pour lutter efficacement contre la rhodococcose.

Le projet, prévu sur 3 années, a reçu le soutien financier de l'IFCE ainsi que celui des principales associations représentatives de la filière dont la **Commission sanitaire de la Fédération des Eleveurs** qui a souhaité intégrer le Comité de pilotage du projet.

BASÉE SUR 5 EXPLOITATIONS, L'ÉTUDE ENTAME EN 2020 LA SECONDE ANNÉE DE SON PROGRAMME. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS QUI DÉCOULENT DE CES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES SONT LES SUIVANTS :

- ▶ La charge bactérienne peut différer d'une parcelle à l'autre, même contiguës, au sein d'une même exploitation, ce qui souligne l'intérêt du dépistage des sols pour l'identification/confirmation des parcelles représentants un risque potentiel. Cette information bactériologique permet de cibler les mesures d'agri-gestion et l'adaptation des méthodes d'élevage (e.g. rotation des parcelles, durée de présence des chevaux, sélection en fonction de l'âge et donc de la susceptibilité etc.).
- → Les mesures d'agri-gestion telles que le chaulage, le retournement des parcelles, l'arrosage ou le réensemencement ont un effet mesurable sur la charge bactérienne.
- Ze nettoyage régulier des parcelles pour éviter l'accumulation des crottins ainsi que le curage et décaissage semblent également être des mesures importantes pour réduire le risque de contamination.

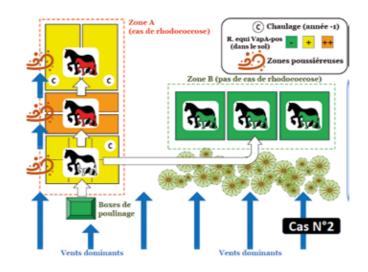
In historique de rhodococcose sur une parcelle se traduit bien par la présence de R.equi VapA-positive sur cette parcelle. La charge bactérienne peut diminuer dans le temps en l'absence de nouveaux cas de rhodococcose ou après agri-gestion. Toutefois, l'association inverse n'est pas systématique (i.e. la présence de R.equi VapA-positive n'est pas systématique associée à l'apparition de la maladie). Ce résultat indique que la présence de la bactérie, même au niveau de parcelles très poussiéreuses, n'est pas le seul élément d'importance pour l'apparition de cette pathologie. Cette donnée souligne l'importance de la durée d'exposition au pathogène, et donc l'impact potentiel de différentes pratiques d'élevage sur l'apparition de la maladie.

En conclusion, les résultats préliminaires de cette étude indiquent que la connaissance de l'état d'une exploitation (en prenant en compte l'ensemble des espaces, parcelles, bâtiments, accès etc.) à un instant donné (grâce au dépistage de la bactérie R.equi VapA-positive) associée à des conseils personnalisés pour une gestion adaptée de la conduite d'élevage ont le potentiel de réduire le risque de rhodococcose chez le poulain.

La rhodococcose est une maladie respiratoire qui affecte principalement les jeunes poulains, à un âge de 3 semaines à 6 mois. Cette maladie, qui est induite par la bactérie Rhodococcus equi (R. equi), se caractérise par une bronchopneumonie pyogranulomateuse, d'évolution subaiguë ou chronique, associée au développement d'abcès pulmonaires. D'autres formes de la maladie peuvent être rencontrées : intestinales (diarrhée, entérotyphlocolite ulcérative), ostéo-articulaires (synovite, arthrite et/ou ostéomyélite), intra-abdominales (lymphadénite, abcès) et oculaires (uvéite). Le taux de mortalité peut atteindre les 80% en l'absence de traitement antibiotique. La rhodococcose équine est provoquée spécifiquement par des souches bactériennes hébergeant un plasmide de virulence contenant le gène VapA (échappement à la réponse immunitaire macro-

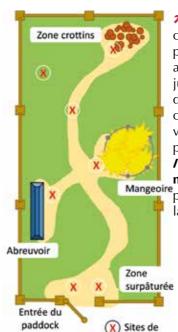
La transmission de R. equi est essentiellement indirecte, les voies de contamination étant digestive et respiratoire. L'inhalation par les très jeunes poulains de particules contaminées augmente le risque de développement de la maladie.

La rhodococcose affecte toutes les races de chevaux. Elle peut être sporadique dans les élevages de faible taille, ou enzootique dans ceux de grande taille (en termes de naissances de poulains et en cas de naissances tardives) avec une proportion de poulains affectés pouvant dépasser les 20 %. Cette maladie affecte toutes les régions en France. Des études épidémiologiques et d'autopsies menées en Basse-Normandie ont rapporté une prévalence de la rhodococcose équine de 1,2 %; R. equi étant à l'origine de plus de 25 % des causes de mortalité chez les poulains âgés de 1 à 6 mois.



LES DIFFÉRENTES EXPLOITATIONS CHOISIES ONT PERMIS DE METTRE À JOUR DES PRATIQUES À RISQUES OU DES MESURES EFFICACES DONT VOICI QUELQUES EXEMPLES :

Cas N°2a: cette exploitation a permis de confirmer l'importance des temps d'exposition sur des surfaces contaminées. Tous les poulains après leur naissance transitent par des paddocks contaminés avant d'être séparés en deux groupes géographiquement distincts. Les temps de séjour sont longs (plusieurs semaines au début de vie des poulains). Le premier groupe rejoint des parcelles très poussiéreuses et exposées aux vents dominants. Des cas de rhodococcose ont été régulièrement rapportés dans ce groupe. Le second groupe réside sur des parcelles non exposées aux vents, donc sans soulèvement de poussière. Les poulains de ce groupe ne développent généralement pas la maladie.



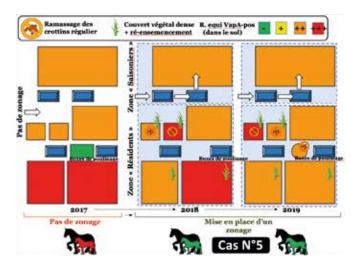
7Cas N°2b: sur des parcelles poussiéreuses et positives pour la bactérie, avec un grand turnover de juments et poulains (centre de reproduction), et un couvert végétal très faible voire inexistant : les bonnes pratiques qui consistent à :

/1/ Ramasser quotidiennement les crottins dans les paddocks des jeunes poulains,

121 Décaisser annuellement les zones de paddocks comprenant le plus de crottins (dans les paddocks plus grands)

/3/ Allouer à chaque jument suitée un paddock dédié pendant son séjour

semble avoir un effet bénéfique sur la prévalence de la maladie dans cette exploitation pourtant structurellement à risque.



Illustrations © R Paillot

Cas N°3: les effets bénéfiques immédiats du chaulage (lorsque le pH le permet) sur la concentration de la bactérie responsable de la maladie ont pu être mesurés dans cette exploitation. L'étude a également mis en évidence l' "effet catalyseur" de la cour et des flux de véhicules dans ce centre de reproduction sur la création de poussière contaminée et leur rôle dans l'apparition de la maladie.

Cas N°4 (haras de pur-sang) : les effets bénéfiques majeurs du couvert végétal (excellent couvert résultant d'un réensemencement annuel de qualité), de l'apport de sable lourd aux entrées de paddocks ainsi que du ramassage de crottins régulier dans les paddocks des jeunes poulains sont des barrières efficaces à l'apparition de cas. Malgré un sol contaminé, aucun cas n'a été recensé.

Cas N°5 (haras de pur-sang) : la fin des mélanges entre juments saisonnières et résidentes à l'année a eu un effet direct positif sur la prévalence de la maladie.



9

8 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020

L'asthme équin, facteur de contre-performances

LES CAUSES DE
CONTRE-PERFORMANCES
DANS LES ACTIVITÉS DE COURSES,
SPORT ET MÊME LOISIR ACTIF
SONT NOMBREUSES: PROBLÈMES
LOCOMOTEURS, ULCÈRES
GASTRIQUES, PATHOLOGIES
DIVERSES...
L'UNE DES GRANDES CAUSES
DE CES BAISSES DE PERFORMANCES

EST L'ASTHME ÉQUIN.



QU'EST-CE QUE LA CONTRE-PERFORMANCE CHEZ LE CHEVAL SPORTIF?

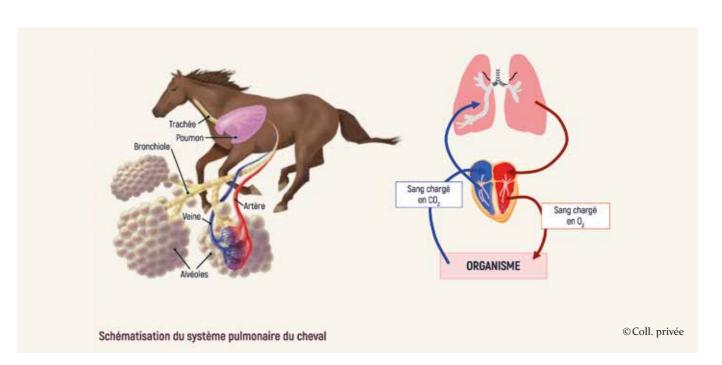
Le cheval se distingue dans le règne animal comme un athlète de haut niveau aux capacités sportives exception-nelles. La performance sportive est bien-sûr en relation avec la discipline pratiquée. On peut définir la contre-performance comme une incapacité à reproduire des performances sportives au niveau attendu, déjà réalisées, à l'entraînement ou en compétition. Ce sera, par exemple, le cheval qui ne finit pas ses courses, le cheval de CSO qui, moins en forme, ne se retrouve plus au classement...

POURQUOI L'ASTHME EST RESPONSABLE DE CONTRE-PERFORMANCE CHEZ LE CHEVAL ?

Le cheval a une capacité pulmonaire très importante, avec une surface totale de poumon en contact avec l'air estimée à plus de 2500m², soit une piscine olympique par poumon! Au repos, la fréquence respiratoire normale du cheval est de 8 à 16 mouvements par minute, à raison de 5 litres d'air par inspiration. Lors de l'effort le débit atteint 1500 litres par minute. Ces chiffres sont en rapport avec la taille de l'animal et avec l'effort qu'il doit être capable de produire. En conséquence, l'intégrité de l'appareil respiratoire et son fonctionnement optimal sont donc nécessaires à la performance sportive.

Or, la principale cause de contre-performance respiratoire chez le cheval de sport est l'asthme équin : en effet, dans cette maladie, l'inflammation des voies respiratoires profondes, le bronchospasme et l'accumulation du mucus diminuent mécaniquement la quantité d'air qui arrive jusqu'aux alvéoles.

L'asthme, dit asthme léger concernant les chevaux sportifs, limite ainsi les capacités respiratoires du cheval et contribue donc à la contre-performance du cheval.



COMMENT DIAGNOSTIQUER UNE CONTRE-PERFORMANCE D'ORIGINE RESPIRATOIRE PROFONDE, COMME L'ASTHME ?

Bien qu'elles soient un motif courant de consultation, les affections respiratoires sont encore sous-estimées chez les chevaux de sport contre-performants. En effet, la contre-performance est très difficile à établir sur le terrain, d'autant que d'autres facteurs comme les boiteries peuvent également intervenir.

De plus, les symptômes peuvent être très frustes : toux, présence de sécrétions dans la trachée, léger jetage, essoufflement ou seulement une récupération post-effort prolongée, et contre-performance. Les premiers signes sont souvent discrets et peu considérés par les propriétaires.

Un examen clinique simple ne permet pas toujours d'établir un diagnostic d'affection respiratoire profonde chez un cheval contre-performant.

Des examens complémentaires sont alors utiles au repos, comme l'endoscopie, les prélèvements de liquides issus des voies respiratoires ou des tests de fonction respiratoires ou à l'exercice comme l'analyse des gaz sanguins artériels.

COMMENT GÉRER CET ASTHME LÉGER RESPONSABLE DE CONTRE-PERFORMANCE SPORTIVE ?

La gestion des maladies respiratoires ne se limite pas au traitement médical et les mesures hygiéniques sont fondamentales : l'amélioration de l'environnement direct du cheval est la clé d'une rémission à long terme.

De nombreux agents potentiellement pro-inflammatoires sont présents dans la poussière des boxes et des écuries : grande variété de moisissures, acariens de fourrage, plantes, débris et poussières inorganiques, gaz toxiques tels que l'ammoniac ou le disulfure d'hydrogène.

Il convient d'utiliser des litières et des aliments générant moins de poussières et d'améliorer l'élimination des particules et des gaz toxiques par une meilleure ventilation.

Si la qualité de l'air dans une écurie n'est pas bonne pour les chevaux, elle est également nocive pour les palefreniers et les personnes qui y travaillent!

Il faudra donc éviter les pratiques à risque comme balayer devant les chevaux en boxes, les faire travailler sur des carrières poussiéreuses, stocker le foin au-dessus de leur tête, mettre le foin dans des filets à foin mais plutôt le mettre au sol, et être particulièrement vigilant à la qualité du foin. Il est parfois nécessaire de le cuire ou de trouver des solutions alternatives.

Enfin, le traitement médical à base de corticoïdes est souvent nécessaire pour soigner l'inflammation pulmonaire et sera administré de préférence par voie inhalée.

Pour plus d'informations sur le sujet, visionnez :

- 7 La Minute Santé "La contre-performance liée à l'asthme" https://www.dailymotion.com/video/x7u0gc6?playlist=x52swg
- 7 La Minute Santé "La toux" https://www.dailymotion.com/video/x7tclhf?playlist=x52swg
- → La conférence "La détection des signes respiratoires chez le jeune" par le Docteur Julie Dauvillier https://www.dailymotion.com/video/x6x6ba3?playlist=x64to9

TRUCS ET ASTUCES D'ÉLEVEURS

Astuce n°1

Lorsqu'une jument pouline avant terme, il est recommandé de ne pas faire sortir le poulain en extérieur avant la date théorique du terme de la gestation, afin de laisser au squelette du poulain, pas encore suffisamment développé, le temps de se renforcer. Si l'écart entre le jour du poulinage et le jour du terme théorique est trop important et qu'il est impératif de faire sortir le poulain en extérieur, il est recommandé de contrôler les membres via un examen radioscopique préalable.

Astuce n°2

Après une blessure, il est fréquent lors de la cicatrisation, que les poils d'un cheval repoussent blancs. Pour éviter cela, une solution toute simple existe : appliquer de l'huile d'olive...

Merci à Edwige Le Metayer (Haras du Buff) pour les deux premières astuces de cette rubrique dont l'objectif est de partager les bonnes pratiques d'élevage qui vous permettront, selon les cas, d'économiser des frais vétérinaires non-indispensables, de gagner du temps ou tout simplement de renforcer vos connaissances.

Cette rubrique est la vôtre, n'hésitez pas à nous faire part de vos propres astuces : info@federationdeseleveursdugalop.fr

Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020

Focus sur 3 gagnants de Gr.1 en 2020



DREAM AND DO (Femelle 2017, par SIYOUNI · Venetias Dream par LIBRETTIST)

- 7 Propriétaire & Éleveur : Haras du Logis Saint Germain
- **₹** 6 courses : 4 victoires et 2 places pour 254 020 euros.
- Rachetée yearling pour la somme de 80 000 euros, cette fille de SIYOUNI est la gagnante de la Poule d'Essai des Pouliches Gr.1, du Prix Miesque Gr.3 et 2º du Prix de la Grotte Gr.3.
- Sa mère a été achetée pour 80 000 guinées à Newmarket, pleine de SIYOUNI pour donner naissance à DREAM AND DO qui est son premier produit.
- Nenetias Dream est une fille de LIBRETTIST (Prix Jacques Le Marois Gr.1, Prix du Moulin de Longchamp Gr.1), la demi-sœur de L'Enjoleuse, mère de CHARM SPIRIT (Queen Elizabeth II St. Gr.1, Prix du Moulin de Longchamp Gr.1, Prix Jean Prat Gr.1) et de Megec Blis (3e Athasi St. Gr.3). Famille de RANSOM O'WAR (Preis Bayerisches Zuchtrennen Gr.1), SNAADEE (Temple St. Gr.2), RUSSIAN BOND (Mill Reef St. Gr.2) et CRISTOFORI (Prix de Condé Gr.3).

FOR FUN (Mâle 2016, par MOTIVATOR • Funny Feerie par SILLERY)

- 7 Propriétaire : Écurie Gabeur & Palmyr Racing
- Éleveur : Haras du Quesnay

D'ESSAI DES POULICHES (Gr 1) •

Maxime Guyon © APRH

- **7** 13 courses : 3 victoires et 8 places pour 310 090 euros.
- Acheté yearling pour la somme de 12 000 euros à Deauville en octobre 2017.
- → Ce fils de MOTIVATOR (Père de TRÊVE) est aussi un demifrère des étalons FUISSÉ (Prix du Moulin de Longchamp Gr.1, Prix Messidor Gr.3, Prix du Chemin de Fer du Nord Gr.3, 2° Prix du Jockey Club Gr.1) et FULL OF GOLD (Critérium de Saint-Cloud Gr.1, Prix Noailles Gr.2).
- Sa mère FUNNY FEERIE (Prix Finot L., Prix Christian de Tredern L.) est une demi-sœur de SPANISH WELLS (Prix Jacques d'Indy L., Prix Finot L.) et FUNNY KING (Prix Beugnot L.).
- ▶ FOR FUN est vainqueur de 3 courses à 3 et 4 ans, dont le Prix Alain du Breil Gr.1, Prix Stanley L., 2e Prix Georges de Talhouët-Roy Gr.2, Robert Lejeune Gr.3, Aguado Gr.3, 3e Prix Cambacérès Gr.1. Avec cette victoire de groupe 1, ce fils de MOTIVATOR a gagné sa place comme étalon, peut-être dès 2021.

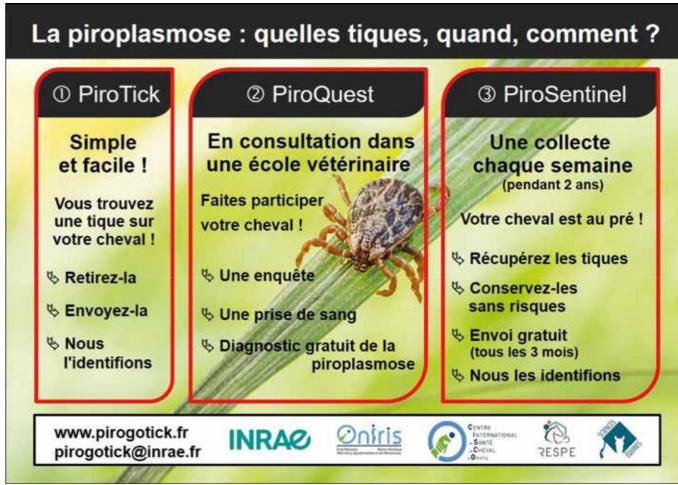




GARDONS LE SOURIRE (Hongre 2016, par FAME AND GLORY · Place Au Soleil par TREMPOLINO)

- 🐬 Propriétaire & Éleveur : Haras de Saint-Voir
- **7** 7 courses : 5 victoires et 1 place pour 238 650 euros
- Ce hongre de 4 ans est un fils de FAME AND GLORY (Irish Derby Gr.1, Tattersalls Gold Cup Gr.1, Coronation Cup Gr.1, Ascot Gold Cup Gr.1, Critérium de Saint-Cloud Gr.1) lui-même fils du champion MONTJEU.
- → GARDONS LE SOURIRE est gagnant cette année du Prix Ferdinand Dufaure Gr.1 et du Prix Jean Stern Gr.2. C'est un demi-frère de DRÔLE D'IDÉE (Prix Calabrais L., 3° Prix Finot L., Guillaume d'Ornano L., d'Arles L.).
- Sa mère par TREMPOLINO descend d'une vieille souche du Marquis du Vivier, où l'on retrouve JIMMY TWO TIMES (Prix du Muguet Gr.2, Edmond Blanc Gr.3), SPARLIPOUPETTE (Deutscher Herold-Preis Gr.3), ENVIE DE RIRE (Grand Handicap de Deauville L., Prix Le Roi Soleil L.), SOLIDO (Prix de Pontarmé L.), ESCORT'MEN (Dovecote Novices' Hurdle Gr.2), QUALANDO (Fred Winter Juvenile Hcap Hurdle Gr.3) et DALILA DU SEUIL (Prix Alain et Gilles de Goulaine L.).





13

12 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020

Fédération des Propriétaires du Galop



//// Officiellement créée à la fin du mois de février, le lancement de la Fédération des Propriétaires du Galop a été retardé en raison de la crise sanitaire. Avec la reprise des courses, cette nouvelle structure va pouvoir désormais se développer et organiser ses premiers évènements.

COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE INTERVENUE DEPUIS LE MOIS DE MARS, AVEC DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES MAJEURES, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ QUE LA COTISATION À LA FÉDÉRATION DES PROPRIÉTAIRES DU GALOP SERA GRATUITE POUR TOUS EN 2020 ET QUE LE PRÉLÈVEMENT APPLIQUÉ AUX ADHÉRENTS SERA DE 0,2 % DES ALLOCATIONS + PRIMES PROPRIÉTAIRES (TAUX UNIQUE JUSQU'AU 31/12/2020).

LES 16 MEMBRES FONDATEURS DE LA FÉDÉRATION DES PROPRIÉTAIRES DU GALOP :

Jean-Michel CARRIÉ • Patrick CHEDEVILLE • Jean de CHEFFONTAINES • Jean-Pierre COLOMBU (Trésorier) • Paul COUDERC • Mathieu DAGUZAN GARROS • Jean-Pierre DEROUBAIX • Antonia DEVIN • Aliette FORIEN • Antoine GILIBERT (Président), Céline GUALDE • Julian INCE • Jean-Paul MERCIER • Emmanuel SAYET • Mathieu TALLEUX • Antoinette TAMAGNI-BODMER.



Patrick KLEIN, un des premiers propriétaires à avoir adhéré à la Fédération des Propriétaires du Galop, nous explique ce qui l'a incité à faire ce choix :

PATRICK, POUR CEUX QUI NE VOUS CONNAISSENT PAS, PRÉSENTEZ-VOUS EN QUELQUES MOTS

Propriétaire depuis une quinzaine d'années, j'ai grandi dans une famille ou les chevaux de courses tenaient une place importante. J'élève depuis une dizaine d'année avec mon ami Pierre Talvard, celui-ci m'a appris la patience et l'observation.

Je fais courir en plat et en obstacles.

Depuis 6 ans, mes activités professionnelles m'offrant un peu plus de liberté, je consacre du temps à la filière. Membre du conseil de l'Obstacle durant la précédente mandature, je siège actuellement au Comité de France-Galop et tant que président du comité régional de l'Île de France, Basse et Haute Normandie. Passionné par les courses et leurs nécessaires évolutions je participe à différents groupes de réflexion, ces derniers permettent de rencontrer et d'échanger avec des personnes n'ayant pas toujours vos opinions, ceci est indispensable pour nourrir sa propre réflexion et prendre des décisions dans le sens de l'intérêt général.

Mes activités professionnelles m'ont amené à de nombreux déplacement en Asie et ainsi j'ai pu observer et m'imprégner des courses organisées à Hong-Kong. Celles-ci sur le plan économique, de la régularité sportive et de l'image peuvent être considérées comme un modèle.

POURQUOI AVEZ-VOUS ADHÉRÉ À LA FÉDÉRATION DES PROPRIÉTAIRES DU GALOP?

La passion des chevaux et des courses est très souvent une histoire d'amitié et de partage.

D'adhérer et de s'impliquer dans une association en est la parfaite continuité.

J'ai été membre du Syndicat National. Je l'ai quitté, celui-ci ne répondant pas à mes attentes.

Une association doit rester au service de ses membres et non le contraire.

J'ai rejoint la Fédération des Propriétaires car j'adhère à ses valeurs et objectifs.

Ils correspondent à l'idée que je me fais d'une association : partage d'une passion commune et offrir des services à ses membres.

La présence d'élus motivés et d'une équipe experte de la filière offre la garantie d'un véritable support pour tous les adhérents de la Fédération des Propriétaires.

QUELLES SONT VOS ATTENTES ? COMMENT ALLEZ-VOUS VOUS IMPLIQUER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FPG ?

J'attends de la part de cette nouvelle association un nouveau modèle ne ressemblant pas à ceux existants, celle-ci doit permette à ses adhérents de retrouver plus d'espace au plaisir d'être propriétaire.

Je souhaite donc une association au service de ses adhérents, les accompagnant dans leur passion.

Une association ne doit pas être un outil politique servant à l'ambition d'untel, elle doit être un lieu de partage de passions et d'expériences, un lieu qui permet par la mutualisation à ses adhérents l'accès à des services et des outils optimisant leur quotidien.

J'attends de cette nouvelle association que la richesse des expériences de chacun puisse devenir la richesse de tous, offrant à tous des outils numériques permettant de partager cette immense connaissance accumulée.

Défendre les propriétaires, cette immense "majorité silencieuse", au sein de l'institution est aussi une attente importante.

Je compte participer et m'investir dans ce challenge passionnant qu'est la construction de la Fédération des Propriétaires, c'est une chance et l'occasion d'inventer, de réinventer ce que doit être une association de propriétaires.

▶ RÉDUISEZ LE RISQUE D'APPARITION DE TROUBLES OSTÉO-ARTICULAIRES





Chaque aliment Dynavena est formulé avec une composition très variée de matières premières non OGM, rigoureusement sélectionnées et issues à 95% de l'agriculture française pour apporter tous les nutriments indispensables au cheval et lui garantir un équilibre nutritionnel optimal en fonction de son activité et dans le respect de sa physiologie.

NON OGN

Intègrent du BAMBUSA A

▶ Apport élevé en silicium organique

SOPRAL - Pont-Réan - BP 38001 - 35580 GUICHEN, France • Tél.: +33 (0)2 99 42 84 00

14

Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020



Dans une démarche de promotion du monde des courses, l'Association des Jockeys organise chaque année au cours d'une journée au mois d'août sur l'hippodrome de Deauville la Touques, des temps d'échanges privilégiés entre des jockeys et le public.

Cette journée, qui se tiendra cette année le samedi 8 août, a également une vocation caritative car des partenaires sponsorisent une course à leur nom, dont les fonds sont reversés aux œuvres sociales de l'Association des Jockeys.

Depuis quatre années consécutives, l'Association des Jockeys est honorée et très reconnaissante que la Fédération des Éleveurs la soutienne dans cette action.

Sportivement,

La Fédération des Éleveurs du Galop

et Boehringer Ingelheim ont le plaisir de vous convier aux

QUIRENCONTRES

« SPÉCIAL GALOPEURS »

Thierry GILLET Secrétaire Général



AU DELÀ DES PISTES COMMUNIQUÉ

L'Association Au Delà Des Pistes tient à remercier sincèrement la Fédération des Éleveurs du Galop pour sa fidélité.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les réformés, et les structures qui les accueillent, ont plus que jamais besoin de soutien.

C'est pourquoi le président Loïc Malivet et Aliette Forien de la Fédération des Éleveurs du Galop ont tenu à réagir au plus vite en renouvellement le partenariat et en versant un don de 9 000 €. Dans le cadre de ce partenariat annuel, ces fonds sont destinés à venir en aide aux jeunes pur-sang, à ceux n'ayant jamais connu les hippodromes ou les poulinières en fin de carrière.

Encore merci, chaque participation est un grand soutien.".

#ilspeuventtoutfaire #pursang #reconversion #soutien





Demande de placement

- Contactez Julie DEGAND: 07 71 67 71 17
- Envoyez-lui:
 - une photo du cheval (nu, de profil)
 - un certificat vétérinaire établissant la pathologie, le pronostic et le protocole de soins (si nécessaire)

Placement en réseau spécialisé

- Transmission de la demande au réseau Au-delà des Pistes avec un retour dans les plus brefs délais.
- Certificat de cession à titre gratuit à établir au nom d'Au-delà des Pistes, transmis avec les papiers et la carte de propriétaire signée.
- **Transport** organisé pour vous avec nos partenaires pour un départ du cheval dans les meilleurs délais possibles (à la charge du propriétaire cédant en cas de cheval blessé, à la charge de la structure pour tout cheval sain et net)

Pourquoi placer son cheval avec Au-Delà des Pistes ?

- S'engager pour le Bien-être et la traçabilité de votre cheval
- Cheval placé dans une structure référencée avec une expérience de la reconversion
- Protection du cheval pour sa deuxième vie : Restriction d'exploitation, interdiction d'abattage, exclusion de la consommation.
- Placement et vente sous contrat avec protection juridique du cheval.
- Suivi du cheval dans sa nouvelle vie, conjointement avec la structure



LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 À 11H

SUR LE SITE ARQANA DE DEAUVILLE

Asthme équin et contre-performance chez le cheval de course

Programme des conférences :

par Anne Couroucé, Professeur en Médecine Interne Équine (Oniris Nantes)

Parasitisme du poulain : quelles sont les recommandations scientifiques actuelles ?

par Sophie Paul-Jeanjean, Docteur vétérinaire, Responsable technique chez Boehringer Ingelheim Santé Animale France

Un buffet campagnard sera proposé à l'issue des conférences. Inscription conseillée par mail à contact@parislesud.net avant le 9 octobre.









Jurisprudence : Cour d'appel de Versailles 18 juin 2019

//// Une SARL a souhaité acquérir, auprès d'un haras, un poulain de 3 ans non débourré. Elle a confié à Mr P, vétérinaire, le soin de l'examiner préalablement à la vente.

Suite à cette mission, une note d'honoraires du vétérinaire a été envoyée pour 523 €. La SARL a ensuite acheté le poulain pour 9 000 € HT.

La SARL a entraîné le poulain pendant plus de deux ans pour la compétition et a reçu une offre d'acheteurs américains qui n'a pas été suivie d'effets suite aux examens radiographiques du cheval.

La SARL reproche au vétérinaire, qui avait fait la visite d'achat du cheval à 3 ans, de ne pas lui avoir communiqué le compte rendu et d'avoir des difficultés à revendre le cheval en raison de son état médical non révélé.

La visite d'achat effectuée par le vétérinaire est un bilan de santé effectué en vue de l'acquisition du cheval. Dans ce cadre, le vétérinaire est tenu de délivrer une information complète, claire et précise qui passe, notamment, par la rédaction d'un compte- rendu écrit qui fait partie des bonnes pratiques professionnelles. C'est au vétérinaire de rapporter la preuve qu'il a bien rempli cette obligation.

Il résulte de l'expertise judiciaire que le cheval présente des anomalies anciennes et récentes dont il n'est pas possible d'affirmer qu'elles existaient au jour de la visite d'achat. L'expert mentionne que les comptes-rendus du vétérinaire sont incomplets notamment en ce que l'anomalie principale affectant les dents du cheval et le nodule présent sur le boulet droit ne sont pas mentionnés. L'expert relève également le caractère tardif de la production du compterendu de 2013. Les explications données par le cabinet vétérinaire consistant à dire qu'ils ont dû procéder à une réédition en 2015 pour renvoyer le compte-rendu de la visite initiale réalisée 2 ans plus tôt ne sont pas pertinentes.

Il résulte de ces éléments que le cabinet vétérinaire ne rapporte pas la preuve d'avoir établi un compte-rendu écrit de la visite d'achat et encore moins de l'avoir transmis. Ainsi le vétérinaire ne rapporte pas la preuve d'avoir rempli son obligation d'information et de conseil à l'égard de son client.

L'acquéreur fait valoir que le cheval est devenu invendable pour de la compétition et qu'il a été vendu comme cheval de loisirs pour 2 000 € TTC.

Il n'existe pas de lien de causalité entre la faute reprochée au vétérinaire et l'échec de la vente américaine qui n'en était qu'au stade des pourparlers.

En effet, le manquement à l'obligation de conseil et d'information ne peut avoir pour conséquence indemnisable qu'une perte de chance de ne pas acquérir le cheval ou de l'avoir acquis à moindre prix.

Cette perte de chance sera évaluée à 50 % considérant que le préjudice doit être évalué sur la base de la valeur d'achat et des frais d'entretien.

Le cabinet vétérinaire sera ainsi condamné à verser 8 000 € de dommages et intérêts à la SARL qui avait fait l'acquisition du cheval.

OBSERVATIONS:

Cet arrêt de la cour d'appel de Versailles se prononce une nouvelle fois sur la responsabilité du vétérinaire ayant réalisé l'expertise de transaction, appelée communément visite d'achat, d'un cheval.

Rappelons que cet examen représente désormais la cause plus fréquente d'action en responsabilité à l'encontre des vétérinaires équins. Le vétérinaire est en effet quasi systématiquement appelé par l'acheteur (voire même parfois le vendeur) au stade de l'expertise préalable à une éventuelle assignation au fond pour obtenir la nullité de la vente du cheval. L'assignation dirigée seulement contre le vétérinaire est plus rare mais les exemples existent comme dans l'espèce commentée.

L'acheteur avait agi en responsabilité à l'encontre du vétérinaire plus de deux ans et demi après la réalisation de la visite d'achat. L'absence de mise en cause du vendeur pouvait s'expliquer d'une part au regard de la faiblesse du prix d'achat et d'autre part, par le souhait de l'acheteur de maintenir des relations commerciales avec son vendeur, s'agissant de deux professionnels.

L'acheteur reprochait au vétérinaire d'avoir donné un avis favorable à l'achat du jeune cheval acquis au prix modeste de 9 000 € alors qu'il n'avait jamais été destinataire des radiographies ni du compte-rendu écrit de la visite qui pourtant avaient été facturés par le vétérinaire. Après avoir dressé et mis en valeur le cheval, sa revente deux ans après, au prix élevé cette fois de 80 000 € avait échoué du fait de l'existence de lésions dont l'expert judiciaire avait retenu que certaines étaient présentes lors de la visite d'achat réalisée en avril 2013 (fragments osseux Intra articulaire, lésions ostéoarticulaires, anomalie notoire affectant les dents du cheval).

Cet arrêt est l'occasion de revenir sur les conditions de mise en cause de la responsabilité du vétérinaire, l'existence de la faute, le lien de causalité et le montant du préjudice.

1. SUR LA FAUTE DU VÉTÉRINAIRE CONCERNANT L'ABSENCE DE COMPTE-RENDU :

Au visa de l'article R 242–38 du code de déontologie vétérinaire codifié dans le code rural, l'arrêt rappelle que "le vétérinaire apporte le plus grand soin à la rédaction des certificats ou autres documents qui lui sont demandés". Si comme l'a rappelé la cour d'appel d'Angers, le vétérinaire est tenu d'une obligation de moyens quant à la réalisation de son examen de visite d'achat;

Il est tenu:

- d'une part d'effectuer sa mission " de manière consciencieuse et de décrire de manière complète les éventuelles lésions ou affection atteignant l'animal",
- d'autre part "d'informer l'acquéreur des conséquences susceptibles de découler de ces lésions".

Or, l'obligation d'information qui repose sur le vétérinaire est une obligation de résultat. La Cour d'appel de Versailles rappelle que le vétérinaire est tenu de "délivrer une information complète claire... la rédaction d'un compte rendu faisant incontestablement partie des bonnes pratiques professionnelles". La cour rappelle également une jurisprudence classique depuis 1997, aux termes de laquelle la charge de la preuve que le vétérinaire a bien informé le propriétaire du cheval repose sur le vétérinaire, corolaire de l'obligation de résultat à laquelle le vétérinaire est tenu. Au cours de l'expertise judiciaire, le vétérinaire en cause avait visiblement cherché à cacher l'absence de compterendu réalisé à l'époque, en produisant un compte-rendu qui paraissait antidaté au mois d'avril 2013. Ce document n'avait pas réussi à convaincre les juges dès lors que le vétérinaire avait antérieurement admis ne pas avoir retrouvé le compte-rendu, tandis que le document produit tardivement portait un tampon de la SELARL mentionnant un siège social qui était celui de 2015.

Le vétérinaire était donc dans l'incapacité de démontrer avoir adressé ce compte-rendu à l'issue de ses examens et sa tentative pour cacher sa faute avait échouée.

Autre point important, la Cour rappelle que la qualité de l'acheteur, en l'espèce un professionnel de la vente, ne décharge pas le vétérinaire de son obligation d'information et de conseil. Bien que l'acheteur professionnel soit présumé connaître le vice, le défaut non signalé par le vétérinaire sera considéré comme indécelable pour le professionnel qui n'est pas averti de l'ensemble des pathologies du cheval. Le vétérinaire pourra néanmoins démontrer d'une part que l'acheteur professionnel apprécie mieux les conséquences des lésions sur la locomotion du cheval et d'autre part (comme ce fut le cas en l'espèce) démontrer que dans un passé précédent, l'acheteur professionnel a déjà acquis des chevaux avec des lésions.

Si la faute du vétérinaire paraissait difficilement contestable, au vu de la manœuvre du praticien concernant l'existence du compte-rendu, seul le préjudice en lien de causalité avec cette faute peut être admis.

2. SUR LE LIEN DE CAUSALITÉ :

Le Tribunal avait débouté l'acheteur de son action contre le vétérinaire en considérant que la preuve du lien de causalité n'était pas rapportée.

En effet, l'acheteur sollicitait à titre principal que le vétérinaire l'indemnise à la suite de la vente avortée du cheval à un prix 8 fois supérieur au prix d'achat. Or, il est exact que le vétérinaire n'est nullement responsable de l'existence de la lésion et donc de l'échec de la revente du fait d'une lésion préexistante à la vente.

La Cour approuve donc le raisonnement du Tribunal qui a retenu l'absence de lien de causalité entre la faute et la vente avortée, étant précisé que la vente n'en était qu'au stade des pourparlers. La Cour indique suivre le raisonnement du vétérinaire qui soutient que la faute qu'il a commise s'apprécie en perte de chance de renoncer à l'achat du cheval.

Ainsi, la Cour d'appel de Nîmes, le 29 mars 2011, a-t- elle rappelé explicitement que "cette faute du vétérinaire n'est pas la cause du dommage : elle a seulement fait perdre à Monsieur X la chance de ne pas contracter ou de contracter à des conditions plus avantageuses "11. L'acheteur ne peut pas demander une indemnisation intégrale de son préjudice au vétérinaire. Il arrive également que l'acheteur échoue totalement à démontrer le lien de causalité avec une perte de chance. La Cour de Cassation12 a débouté un acheteur à l'encontre du vétérinaire au motif que l'anomalie (un nodule) non relevé dans le compte rendu, était une lésion fréquente et bénigne, tandis que le cheval boitait certes, mais d'une autre lésion dont l'antériorité à la vente n'était pas démontrée. La Cour admet cependant que l'absence de révélation des lésions dont le cheval était atteint a fait perdre une chance à l'acquéreur de renoncer à l'achat du cheval et l'a contraint à des frais concernant son cheval durant le temps où il est resté à sa charge. La Cour fixera cette perte de chance à 50 % après avoir relevé que le vétérinaire démontrait que l'acheteur professionnel avait déjà par le passé acquis des chevaux présentant des

3. SUR LE MONTANT DE L'INDEMNISATION ACCORDÉE À L'ACHETEUR :

Pour fixer le préjudice, la Cour prend pour base le prix d'achat du cheval soit 9 000 € et son prix de revente, le cheval ayant été revendu au prix de 2 000 €, soit 50 % de 7 000 €. Concernant les frais liés à l'achat du cheval, considérant que le cheval est resté en pension chez le professionnel, elle évalue les frais à 300 euros par mois durant 30 mois, (le temps durant lequel le cheval est resté à la charge de l'acheteur) soit 9.000 €.

Au total, le préjudice de l'acheteur est fixé par la Cour à la somme de 8 000 € (50 % de 7 000 € + 9 000 €). Certes, on est bien loin des sommes initialement réclamées en indemnisation, mais le raisonnement de la Cour est parfaitement cohérent. Rappelons que l'acheteur n'avait pas mis en cause le vendeur qui aurait, au regard de sa garantie, pu être tenu d'autres dommages et intérêts et notamment d'un éventuel gain perdu du fait de l'achat de ce cheval qui était atteint de lésions.

Si la faute du vétérinaire dans le cadre de la visite d'achat s'apprécie strictement puisque son avis conditionne l'achat d'un cheval, en revanche, l'appréciation de lien de causalité et la perte de chance permet de limiter le montant des condamnations pouvant être mis à sa charge.

Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020 Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020

Enquête du Conseil des Chevaux de Normandie

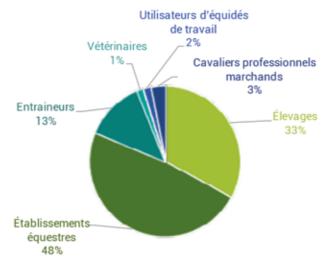
RÉSULTATS DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR MARS ET AVRIL

Dans le cadre de l'épidémie de coronavirus qui sévit actuellement, le Conseil des Chevaux de Normandie réalise une étude afin de connaître les conséquences de l'épidémie sur les exploitations équines de la Région Normandie. Cette étude est prévue pour être menée sur le long terme car il est impossible de prévoir, aujourd'hui, la force de l'impact et sa durée sur l'économie, l'élevage ou les pratiques sportives et de loisirs! Elle se traduira par plusieurs vagues d'enquêtes auprès des professionnels de la filière équine normande. Les enquêtes permettront également de collecter les besoins pour faire face à cette situation inédite.

L'analyse ci-dessous s'appuie sur les données suivantes :

- 319 enquêtes sur les données du mois de mars et avril 2020
- Observatoire de la filière équine normande du CCN 2019, sur des données 2018
- Enquêtes réalisées par le COREN auprès des centres équestres.

RÉPARTITION DES 319 RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE SUR MARS ET AVRIL PAR FAMILLE



LE CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE POURSUIT L'ÉTUDE RÉGIONALE D'IMPACT ÉCONOMIQUE

Après la publication des premières conclusions sur les chiffres de mars et avril 2020, le CCN reprend les enquêtes pour analyser l'évolution de la situation et accompagner la filière équine.

Il rappelle que la contribution de tous est indispensable pour assurer la représentation de toute la filière équine normande!

Le CCN vous remercie par avance de prendre quelques instant pour renseigner vos chiffres du mois de mai.

A noter que les premiers résultats de cette étude d'impact de la crise de Covid-19 (sur les chiffres de mars et avril) sur la filière équine réalisée par le Conseil des Chevaux de Normandie est consultable sur leur site

www.chevaux-normandie.com





















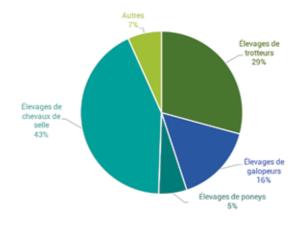






ÉLEVAGES

RÉPARTITION DES ÉLEVEURS RÉPONDANTS PAR TYPE D'ÉLEVAGE



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ :

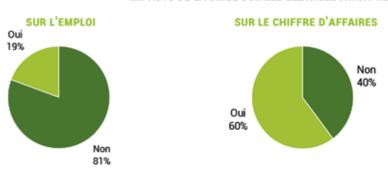
APPROCHE DE L'IMPACT DE LA CRISE DE COVID-19 SUR LA FILIÈRE ÉQUINE - Données de mars et avril 2020

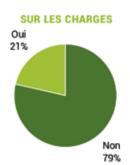
En moyenne, les éleveurs ayant répondu à l'enquête ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires dès le mois de mars 2020, qui s'est aggravée en avril 2020, par rapport à la même période en 2019.



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DE JUMENTS MISE À LA SAILLIE ENTRE 2019 ET 2020	-3 juments en moyenne soit -19%
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DE CHEVAUX EN PENSION ENTRE 2019 ET 2020	-1 cheval en pension en moyenne soit -12% de l'effectif habituel

IMPACTS DE LA CRISE SUR LES ÉLEVAGES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE





MESURES DE RÉDUCTION DES CHARGES :

- 6% des élevages ont eu recours au chômage partiel
- 16% des éleveurs ayant répondu ont remis des chevaux à l'herbe le temps du confinement.

AIDES SOLLICITÉES :

Prêt de trésorerie : 24% des éleveurs enquêtés ont fait une demande dont :

- 11% de demandes acceptées
- 6% de demandes refusées
- 7% de demandes en cours

Fonds de solidarité national : 25% des éleveurs enquêtés ont fait une demande dont:

- 15% de demandes acceptées
- 5% de demandes refusées
- 3% de demandes en cours

Fonds de solidarité régional : 3% des éleveurs enquêtés ont fait une demande dont:

- 1% de demandes acceptées
- 1% de demandes refusées
- 1% de demandes en cours

L'un des critères d'éligibilité du fonds de solidarité régional était d'avoir subi un refus de prêt bancaire.

La crise de Covid-19 a perturbé la saison de reproduction notamment entre le début du confinement et la mise en place d'un protocole sanitaire permettant la reprise des activités de reproduction pour les professionnels. La crise sanitaire a déjà eu un impact sur le chiffre d'affaires des élevages en mars et en avril 2020, mais il faudra attendre la fin de la période, en juillet 2020, pour mesurer pleinement cet impact sur la saison 2020. En effet, les juments n'ayant pas encore pouliné constituent une variable d'ajustement importante. Il faudra analyser, à la fin de la saison, si elles ont été remises à la saillie ou non.

On note déjà plusieurs évolutions liées à la crise :

- Baisse des saillies des juments appartenant à des particuliers
- Mise à la reproduction de juments de 4 ans retirées du circuit de valorisation des jeunes chevaux pour la saison 2020
- Mise à la reproduction de juments de sport suite à l'arrêt des compétitions en 2020
- Augmentation du nombre de transferts d'embryons
- Les éleveurs interrogés prévoient d'ores et déjà de subir des conséguences de la crise sur la saison de reproduction 2021.

Les inquiétudes des éleveurs interrogées portent également sur la commercialisation des chevaux, tous secteurs confondus, pour plusieurs raisons évoquées :

- Maintien ou non des ventes (ventes publiques ARQANA, NASH, FENCES, rassemblements)
- Manque de trésorerie
- Pouvoir d'achat des acheteurs
- Accessibilité pour les investisseurs étrangers
- Baisse du prix de vente des chevaux qui n'auront pas pu être valorisés dans des conditions habituelles

Les éleveurs de chevaux de course n'ont pas pu percevoir de prime à l'éleveur avec l'arrêt des courses. Au galop, les éleveurs interrogés déclarent majoritairement avoir laissé leurs chevaux à l'entraînement.

Les dates des grands prix à partir du 1^{er} juillet

//// Avec les évènements des derniers mois, le calendrier des courses a été chamboulé. Changements de dates et d'hippodromes se sont succédés au fil de l'évolution des contraintes imposées par le gouvernement, voici le récapitulatif des principaux évènements prévus de juillet à novembre dans le programme des courses, en plat et en obstacle (sous réserve bien sûr de nouveaux changements éventuels) :

PLAT

	DATE	HIPPODROME	COURSE
LLET	Dimanche 5 juillet	Chantilly	Prix du Jockey Club (GR. 1)Prix de Diane Longines (GR. 1)
三	Dimanche 12 juillet	Deauville	• Qatar Prix Jean Prat (GR. 1)
	Dimanche 19 juillet	Chantilly	• Prix d'Ispahan (GR. 1)
	Dimanche 2 août	Deauville	• Prix Rothschild (GR. 1)
느	Dimanche 9 août	Deauville	• Prix Maurice de Gheest (GR. 1)
AOÛT	Dimanche 16 août	Deauville	• Prix du Haras de Fresnay-le-Buffard Jacques le Marois (GR. 1)
	Dimanche 23 août	Deauville	 Darley Prix Morny (GR. 1) Darley Prix Jean Romanet (GR. 1)
101			
/BRI	Dimanche 6 septembre	Paris Longchamp	• Prix du Moulin de Longchamp (GR. 1)
SEPTEMBRE	Dimanche 13 septembre	Paris Longchamp	 Qatar Prix Vermeille (GR. 1) Juddmonte Grand Prix de Paris (GR. 1)
			• Qatar Prix du Cadran (GR. 1)
	Samedi 3 octobre	Paris Longchamp	• Qatar Prix du Cadrari (Gr. 1) • Qatar Prix de Royallieu (Gr. 1)
OCTOBRE	Dimanche 4 octobre	Paris Longchamp	 Qatar Prix de l'Arc de Triomphe (GR. 1) Qatar Prix de l'Abbaye de Longchamp Longines (GR. 1) Qatar Prix Marcel Boussac (GR. 1) Qatar Prix Jean-Luc Lagardère (GR. 1) Qatar Prix de la Forêt (GR. 1) Prix de l'Opéra Longines (GR. 1)
	Samedi 24 octobre	Saint-Cloud	 Critérium de Saint-Cloud (GR. 1) Critérium International (GR. 1)
	Dimanche 25 octobre	Paris Longchamp	• Prix Royal Oak (GR. 1)

OBSTACLE

RE	DATE	HIPPODROME	COURSE
OCTOBRE	Samedi 17 octobre	Auteuil	Grande Course de Haies d'Auteuil (GR. 1)
00	Dimanche 18 octobre	Auteuil	• Grand Steeple-Chase de Paris (GR. 1)
	Dimanche 1 novembre	Compiègne	• Grand Steeple de Compiègne (GR. 2)
RE	Dimanche 8 novembre	Auteuil	Prix Cambaceres (GR. 1)Prix Maurice Gillois (GR. 1)
EMB	Dimanche 15 novembre	Auteuil	• Prix Renaud du Vivier (GR. 1)
NOVEMBRE	Mardi 24 novembre	Compiègne	 Prix Leopold d'Orsetti (GR. 3) Prix Genéral de St Didier (GR. 3)
	Dimanche 29 novembre	Auteuil	 Prix La Haye Jousselin (GR. 1) Grand Prix d'Automne (GR. 1)

ADHÉRENTS À L'HONNEUR PLAT DU 01/01/2020 AU 28/06/2020

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Haras du LOGIS SAINT GERMAIN	DREAM AND DO	Poule d'Essai des Pouliches	1	FR
Ecurie des MONCEAUX	SOTTSASS	Prix Ganay	1	FR
Ecurie des MONCEAUX & Ecurie SKYMARC FARM	MAGIC WAND	Lanwades Stud St.	2	IRE
Haras du QUESNAY	TOUR TO PARIS	Prix du Gros-Chêne	2	FR
WERTHEIMER & FRÈRE	SHAMAN	Prix d'Harcourt	2	FR
Jean-Charles COUDÉ	AVIATEUR	Dortmund Grand Prix	3	GER
Serge BOUCHERON	PRETREVILLE	Prix Bertrand du Breuil	3	FR
LA MOTTERAYE EARL	PAO ALTO	Prix La Force	3	FR
SARL JEDBURGH STUD	THE SUMMIT	Prix de Fontainebleau	3	FR
SCEA des BISSONS & Jean-Louis BLOT	GM HOPKINS	Abu Dhabi Championship	3	UAE
Haras de SAINT PAIR	SECRET ADVISOR	Nad Al Sheba Trophy	3	UAE
Elevage Haras de BOURGEAUVILLE	PRIVILEGIADO	Oslo Cup	3	NOR



Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020

Le Courrier des Éleveurs - Juillet 2020

23

ADHÉRENTS À L'HONNEUR OBSTACLE DU 01/01/2020 AU 28/06/2020

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Haras du QUESNAY	FOR FUN	Prix Alain du Breil	1	FR
Haras de SAINT-VOIR	GARDONS LE SOURIRE	Prix Ferdinand Dufaure	1	FR
Haras d'ETREHAM	BURNING VICTORY	Triumph Hurdle	1	GB
Jacky RAUCH	AL BOUM PHOTO	Cheltenham Gold Cup	1	GB
Mme Henri DEVIN	POLITOLOGUE	Queen Mother Champion Chase	1	GB
François-Xavier LEFEUVRE	EPATANTE	Champion Hurdle Challenge Trophy	1	GB
Mme Henri DEVIN	BEAU SAONOIS	Gran Corsa Siepi Nazionale	1	ITY
EARL de la FORLONGE	ASTERION FORLONGE	Chanelle Pharma Novice Hurdle	1	IRE
Anthony GOURAMA	PITON DES NEIGES	Gran Corsa Siepi d'Italia	1	ITY
SCEA HAMEL STUD	KOOL HAS	Prix Amadou	2	FR
Haras de SAINT-VOIR	GARDONS LE SOURIRE	Prix Jean Stern	2	FR
Dominique GUINDON	SALSARETTA	Charleville Cheese Irish Mares Chase	2	IRE
WERTHEIMER & FRÈRE	CONCERTISTA	Dawn Run Mares' Novices' Hurdle	2	GB
SAS BROSSEAU & FILS	RAMSES DE TEILLEE	Prestige Novices' Hurdle	2	GB
Haras de PLASENCE & Mme Valérie SAINT-PALAIS	REAL STEEL	Horse & Jockey Hotel Chase	2	IRE
Philippe GASDOUÉ	FRODON	Silviano Conti Chase	2	GB
SAS BROSSEAU & FILS	RAMSES DE TEILLEE	River Don Novices' Hurdle	2	GB
Thierry CYPRÈS	EDGEOY	Prix Héros XII	3	FR
Thierry LOHEST	STAUNTON STREET	Grande Course de Haies de Prin- temps	3	FR
Haras de SAINT-VOIR	GRAND MESSE	Prix d'Indy	3	FR
Pierre-Emmanuel GUILLOUX	SAINT ROI	County Hcap Hurdle	3	GB
Jean-Marc LUCAS	SIRE DU BERLAIS	Pertemps Network Final Hcap Hurdle	3	GB
Haras de SAINT-VOIR	DAME DE COMPAGNIE	Coral Cup Hcap Hurdle	3	GB
Jean-Charles HAIMET	SIZING POTTSIE	Flyingbolt Novice Chase	3	IRE
Haras d'ETREHAM	BURNING VICTORY	Winning Fair Juvenile Hurdle	3	IRE
Mme Laure GIETHLEN-CADIERGUES & Didier GIETHLEN	FIVE O'CLOCK	Michael Purcell Memorial Novice Hurdle	3	IRE
Michel PARREAU-DELHOTE	ELFILE	Quevega Mares Hurdle	3	IRE
Jean-Arthur CONTOU-CARRÈRE & Yves BROCA	PIC D'ORHY	Betfair Hcap Hurdle	3	GB
Mme Henri DEVIN	beau saonois	Gran Corsa Siepi di Pisa	3	ITY
Mme Magalen BRYANT & David POWELL	LATERANA	Grand Prix de Pau	3	FR
Jacky RAUCH	AL BOUM PHOTO	New Year's Day Chase	3	IRE

PALMARÈS

Palmar	ès des Etalons Pères de \	/ainqueurs - 01	/01/202 <mark>0</mark> /	AU 28/06/2	2020		
RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PAR
1	SIYOUNI	115	26	36	138	1 013 240	8 810
2	LE HAVRE	91	31	40	109	722 350	7 93
3	KENDARGENT	110	28	36	134	681 185	6 19
4	WOOTTON BASSETT	71	14	16	78	616 946	8 68
5	RAJSAMAN	126	27	32	136	530 365	4 20
6	ANODIN	72	19	22	92	504 320	7 00
7	MAKFI	75	24	30	93	481 710	6 42
8	DABIRSIM	99	13	16	104	450 961	4 55
9	ELUSIVE CITY	72	18	21	103	439 135	6 09
10	SHAMARDAL	21	9	11	24	433 138	20 62
11	CHARM SPIRIT	58	17	21	89	431 855	7 44
12	RIO DE LA PLATA	55	20	23	86	401 455	7 29
13	AIR CHIEF MARSHAL	65	13	17	78	300 290	4 61
14	PENNY'S PICNIC	60	11	12	87	292 135	4 86
15	INTELLO	47	11	12	59	287 604	6 11
16	EVASIVE	61	14	15	74	282 090	4 62
17	ZOFFANY	45	14	19	55	272 230	6 04
18	CHAMPS ELYSEES	11	2	3	10	270 774	24 61
19	MYBOYCHARLIE	38	10	14	66	265 455	6 98
20	LOPE DE VEGA	38	11	13	38	265 328	6 98
21	DARK ANGEL	39	8	10	46	245 755	6 30
22	CAMELOT	35	12	15	39	245 700	7 02
23	HOLY ROMAN EMPEROR	24	10	13	: 42	235 180	9 79
24	OLYMPIC GLORY	50	10	11	57	233 310	4 66
25	KINGMAN	21	8	8	21	230 710	10 98

RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART
1	SIYOUNI	115	26	36	138	1 013 240	8 810
2	LE HAVRE	91	31	40	109	722 350	7 937
3	KENDARGENT	110	28	36	134	681 185	6 192
4	WOOTTON BASSETT	71	14	16	78	616 946	8 689
5	RAJSAMAN	126	27	32	136	530 365	4 209
6	ANODIN	72	19	22	92	504 320	7 004
7	DABIRSIM	99	13	16	104	450 961	4 555
8	ELUSIVE CITY	72	18	21	103	439 135	6 099
9	RIO DE LA PLATA	55	20	23	86	401 455	7 299
10	PENNY'S PICNIC	60	11	12	87	292 135	4 868
11	INTELLO	47	11	12	59	287 604	6 119
12	MYBOYCHARLIE	38	10	14	66	265 455	6 985
13	OLYMPIC GLORY	50	10	11	57	233 310	4 666
14	STYLE VENDOME	43	9	13	39	218 775	5 087
15	OLYMPIC GLORY	48	8	9	52	212 305	4 423
16	STYLE VENDOME	45	9	13	43	226 955	5 043
17	MOTIVATOR	42	9	11	48	223 945	5 332
18	MANDURO	51	8	9	58	223 055	4 373
19	DREAM AHEAD	32	6	6	49	210 185	6 568
20	TIN HORSE	42	11	14	51	208 635	4 967
21	KHELEYF	48	8	10	60	196 415	4 091
22	GEORGE VANCOUVER	60	6	10	57	191 435	3 190
23	SOMMERABEND	34	5	8	45	190 455	5 601
24	GALIWAY	19	6	7	27	185 616	9 769
25	ZANZIBARI	33	10	10	38	184 700	5 596

·	
⋖	
$\overline{}$	
д	

Palmar	ès des Etalons Pères de 2	ans faisant la	monte en F	rance - 01/	01/2020	AU 28/06/	/2020
RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART
1	GOKEN	15	7	8	19	127 630	8 508
2	KHELEYF	7	3	4	12	57 660	8 237
3	SIYOUNI	7	2	4	5	56 800	8 114
4	DABIRSIM	14	1	1	16	46 990	3 356
5	POMELLATO	7	1	1	13	42 890	6 127
6	GALIWAY	5	2	3	3	37 000	7 400
7	DREAM AHEAD	4	2	2	5	33 100	8 275
8	MYBOYCHARLIE	10	1	1	10	32 540	3 254
9	KENDARGENT	8	2	2	4	31 200	3 900
10	RAJSAMAN	3	1	2	3	30 800	10 266
11	DARIYAN	5	1	2	5	29 940	5 988
12	PENNY'S PICNIC	10	1	1	11	29 530	2 953
13	CHARM SPIRIT	2	1	1	7	24 860	12 430
14	WOOTTON BASSETT	2	1	2	1	24 200	12 100
15	STYLE VENDOME	8	1	1	6	22 100	2 762
16	GUTAIFAN	4	1	1	4	20 700	5 175
17	VALE OF YORK	5	1	1	6	20 060	4 012
18	MAYSON	3	1	1	4	19 440	6 480
19	TAMAYUZ	1	1	1	1	17 900	17 900
20	TERRITORIES	5	1	1	3	17 600	3 520

ĮĮ.	Palmarès des éleveurs en France - 01/01/2020 AU 28/06/2020						
<u></u> [RANG	ELEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
	1	GUY PARIENTE HOLDING	55	169	22	64	97 947
	2	WERTHEIMER & FRERE	79	175	22	88	76 391
	3	ALAIN CHOPARD	73	258	18	110	73 451
	4	JEAN-CLAUDE SEROUL	58	199	21	92	66 690
	5	FRANKLIN FINANCE S.A.	56	162	23	69	63 862
	6	SARL JEDBURGH STUD	53	197	12	85	55 136
	7	S.A. AGA KHAN	61	146	23	61	51 703
	8	HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN	19	59	6	25	46 967
	9	ECURIE DES MONCEAUX	46	118	14	46	45 468
	10	GESTUT ZUR KUSTE AG	26	77	9	35	34 813
	11	HARAS DU QUESNAY	30	98	8	40	33 790
	12	ECURIE NORMANDIE PUR SANG	34	87	5	39	31 825
	13	SCEA DU HARAS DE VICTOT	25	70	10	27	31 366
	14	ECURIE SKYMARC FARM	39	115	11	48	30 940
	15	AL SHAQAB RACING	38	90	8	50	30 770
	16	HARAS DE GRANDCAMP EARL	19	67	8	30	30 009
	17	HARAS D'HASPEL	20	84	8	30	29 895
	18	S.C.E.A. HARAS DE MANNEVILLE	23	83	6	38	29 238
	19	ERICK BEC DE LA MOTTE	2	10	6	4	28 614
	20	ELEVAGE HARAS DE BOURGEAUVILLE	16	58	9	29	27 646
	21	HARAS D'ETREHAM	40	107	5	60	26 956
	22	THIERRY DE LA HERONNIERE	34	113	15	50	26 941
	23	ECURIE HARAS DU CADRAN	48	167	18	66	26 595
	24	SAS REGNIER	29	77	7	30	21 547
	25	JEAN-PHILIPPE DUBOIS	23	65	4	28	21 056

OBSTACLE	Palmar	Palmarès des éleveurs en France - 01/01/2020 AU 28/06/2020									
'A'C	RANG	ELEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES				
S	1	HARAS DE SAINT-VOIR	60	138	19	68	88 502				
B	2	THIERRY CYPRES	36	79	11	38	45 472				
	3	JEAN-MARC LUCAS	17	49	5	29	45 456				
	4	MME HENRI DEVIN	30	59	12	25	44 097				
	5	JACQUES CYPRES	25	58	10	23	42 331				
	6	MME CATHERINE COIFFIER	3	8	4	4	27 930				
	7	SCEA HAMEL STUD	10	16	5	7	26 742				
	8	HARAS DE MIRANDE	19	43	6	19	22 814				
	9	EARL ECURIE DES MOTTES	18	38	6	16	18 929				
	10	SARL CARION E.M.M.	9	18	4	10	18 829				
	11	FRANCOIS-MARIE COTTIN	20	52	2	22	18 193				
	12	MME MAGALEN BRYANT	9	22	9	7	18 014				
	13	HARAS DU QUESNAY	3	7	2	5	17 395				
	14	PATRICK JOUBERT	17	40	5	22	16 716				
	15	JEAN-LOUIS GUERIN	1	4	1	3	16 488				
	16	OLIVIER DE LA GAROULLAYE	6	17	3	4	16 283				
	17	MLLE MARIE-LAURE BESNOUIN	10	25	2	13	15 702				
	18	GAEC CAMPOS	7	14	5	6	13 870				
	19	M.L. BLOODSTOCK LTD	10	20	2	10	13 794				
	20	MME CHANTALE CHENU	2	10	2	3	13 671				
	21	FRANKLIN FINANCE S.A.	6	18	1	9	13 382				
	22	ALAIN AUPETIT	2	6	1	4	13 367				
	23	HERVE D'ARMAILLE	9	26	5	10	13 120				
	24	MME BENOIT GABEUR	11	25	4	16	13 045				
	25	PASCAL NOUE	16	52	5	24	12 805				

	Palmar	ès des Etalons Pères de V	ainqueurs - 01	/01/2020 A	AU 28/06/2	020		
OBSTACLE	RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART
SI	1	MARTALINE	88	25	30	104	1 160 310	13 185
B	2	SAINT DES SAINTS	85	17	20	96	773 745	9 102
	3	POLIGLOTE	38	11	11	52	548 095	14 423
	4	KAPGARDE	76	13	18	65	521 160	6 857
	5	BALKO	62	17	21	56	503 375	8 118
	6	SADDLER MAKER	27	12	15	30	471 565	17 465
	7	NO RISK AT ALL	65	14	16	60	454 075	6 985
	8	BLUE BRESIL	42	8	10	43	395 595	9 418
	9	MONTMARTRE	36	11	14	43	390 395	10 844
	10	DOCTOR DINO	39	11	12	41	372 430	9 549
	11	NETWORK	53	15	15	39	369 205	6 966
	12	COKORIKO	37	8	8	42	281 655	7 612
	13	GREAT PRETENDER	30	10	14	28	273 050	9 101
	14	KHALKEVI	16	4	6	12	245 740	15 358
	15	COASTAL PATH	35	7	10	34	241 615	6 903
	16	AL NAMIX	30	8	9	20	237 085	7 902
	17	MUHTATHIR	25	3	5	20	205 905	8 236
	18	BALLINGARRY	35	7	10	33	195 320	5 580
	19	TURGEON	28	6	7	32	194 715	6 954
	20	SPANISH MOON	26	3	4	30	192 080	7 387
	21	KAP ROCK	22	5	8	21	190 765	8 671
	22	AUTHORIZED	26	4	4	29	179 770	6 914
	23	FAME AND GLORY	4	1	2	2	174 090	43 522
	24	LORD DU SUD	30	2	2	35	171 470	5 715
	25	MARESCA SORRENTO	38	7	7	31	169 230	4 453



MERCREDI 2 3 SEPTEMBRE 2020



Nous sommes impatients de vous retrouver!



Un évènement organisé par l'ANCCO avec le soutien de











